



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 15 octobre 2021

### ORDRE PUBLIC

#### **INTERDICTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL AUX ABORDS DU STADE DE LA MOSSON A L'OCCASION DE LA 10<sup>ème</sup> JOURNEE DE LIGUE 1**

La reprise du championnat de France de football (2021 -2022) est entachée par de nombreux incidents. A Montpellier, des altercations, des violences et des vols entre supporters ont été observés lors des derniers matchs, notamment en marge de la rencontre entre les clubs de Montpellier et de Bordeaux du 22 septembre 2021.

Le préfet de l'Hérault s'est engagé à prendre toutes les mesures utiles pour lutter contre ces violences.

Dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> journée de Ligue 1, un match opposera ce dimanche 17 octobre 2021, au stade de la Mosson, le MHSC et le RC de Lens.

Face aux risques avérés de troubles à l'ordre public, Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault a décidé par arrêté :

► **D'interdire la consommation d'alcool sur l'espace public (hors terrasses extérieures autorisées) ainsi que la vente à emporter de boissons alcoolisées aux abords immédiats du stade de la Mosson dimanche 17 octobre de 12 heures à 20 heures.**

(cf plan délimitant le périmètre d'interdiction)

#### **Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2

